Séance du dimanche 16 mars 2008

. Département de	PROCES –VERBAL				
La Charente	de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection				
Arrondissement	d'un Maire et de 4 Adjoints				
De Cognac Canton	NOTA – Ce procès verbal doit être transcrit, séance tenante, sur le registre des délibérations du Conseil Municipal. Il doit, en outre, être dressé en double exemplaire dont l'un est immédiatement transmis au Commissaire adjoint de la République				
Commune	et l'autre, reste déposé au secrétariat de la Mairie.				
CHASSORS					
Nombre de membres dont le Conseil municipal doit dans la salle	L'an deux mille huit, le 16 mars à 20 heures 30 les membres du Conseil Municipal de la commune deCHASSORS proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 mars 2008 se sont réunis de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Le Maire, conformément aux articles L2121-10 à				
être composé	L.2121-12, L.2122-8 et L.2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales				
Nombre de Conseillers en exercice 15 Nombre de Conseillers qui assistent à la séance 15	Etaient présents MM. les Conseillers Municipaux :				
	1 Pauline NOE 9 Virginie DELOUME 2 Jean-Claude SAUSSEAU 10 Patrick LAFARGE 3 Marie-Christine DELAGE-FINCK 11 Alexandra NOMPEX 4 Didier ANDRIEUX 12 Laurent PELLERIN 5 Pierre MAROLLEAU 13 Jean-Luc PLAINFOSSE 6 Félicia AMISSE 14 Nathalie ROULET 7 François BOURGOIN 15 Eric VERGER 8 Jacqueline CORNETTE				
	Absent MMNEANT				
Monsieur Jean-Cla	is de Conseillers municipaux. nude SAUSSEAU la plus âgée des membres du Conseil a pris ensuite la présidence. i pour secrétaire Madame Marie-Christine DELAGE-FINCK				
	ELECTION DU MAIRE				
	Premier tour de scrutin				
invité le conseil à procéder à l'élection d'un M	s avoir donné lecture des Articles L 2122-7, L 2122-8 et L2122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales a aire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-7 du code Général des Collectivités Territoriales. Municipal, à l'appel de son nom a remis, fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.				
Le dépouillement	du vote a donné les résultat ci-après : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne				
	A déduire : Bulletins blancs				
	Reste, pour le nombre des suffrages exprimés.				
	Majorité absolue				
	,				
a obtenu	Madame Pauline Noé				

OBJET	DÉLIBÉRATION

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Madame Pauline Noé élue Maire, à l'élection du Premier Adjoint

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A déduire : Bulletins blancs	2
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés.	
Majorité absolue	8
Monsieur Jean-Claude SAUSSEAU	

a obtenu

Monsieur Jean-Claude SAUSSEAU ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SECOND ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Madame Pauline Noé élue Maire, à l'élection du second Adjoint

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A déduire : Bulletins blancs	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés.	
Majorité absolue	8
Madame Marie-Christine DELAGE-FINCK	

ont obtenu

Madame Marie-Christine DELAGE-FINCK 14. voix Madame Jacqueline CORNETTE. 1. voix

Madame Marie-Christine DELAGE-FINCK ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Adjointe et a été immédiatement installée.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

DEFIDERVITOR



1	Dram	ior	tour	de	scrutin	
ı	Prem	16.1	10111	uc	SCIULIII	

	. L	
e dépouillemen	t du vote a donné les résultats ci-après :	15
	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	
	A déduire : Bulletins blancs	4
	Reste, pour le nombre des suffrages exprimés.	11
	Majorité absolue	6
ont obtenu	Monsieur Didier ANDRIEUX. 10. voix Monsieur Laurent PELLERIN. 1. voix	
	Monsieur Didier ANDRIEUX ayant obtenu la majorité abs proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.	solue a

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Madame Pauline Noé. élue Maire, à l'élection du Quatrième Adjoint

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne		15
	A déduire : Bulletins blancs	0
	Reste, pour le nombre des suffrages exprimés.	15
	Majorité absolue	8
ont obtenu	Monsieur Pierre MAROLLEAU 13 voix Madame Virginie DELOUME 1 voix Monsieur Eric VERGER 1 voix	

Monsieur Pierre MAROLLEAU ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Il a été procédé à l'élection du Maire et des 4 adjoints.

Le Conseil Municipal procède à la nomination des délégués à l'intercommunalité de Jarnac et aux divers syndicats.

DELEGATIONS (tableau ci-joint)

Nomination des délégués à la communauté de commune de Jarnac :

Titulaires:

- Madame Pauline Noé
- Madame Marie-Christine DELAGE-FINCK
- Monsieur Pierre MAROLLEAU

Suppléants:

- Madame Virginie DELOUME
- Madame Jacqueline CORNETTE
- Monsieur Jean-Luc PLAINFOSSE
- Monsieur Patrick LAFARGE

Nomination des délégués au Syndicat des eaux de Foussignac :

Titulaires:

- Madame Pauline Noé
- Monsieur Jean-Luc PLAINFOSSE

Suppléante:

- Madame Virginie DELOUME

Nomination des délégués au Syndicat d'électrification de Mérignac :

Titulaires:

- Monsieur Jean-Claude SAUSSEAU
- Monsieur Didier ANDRIEUX

Suppléants:

- Monsieur Laurent PELLERIN
- Monsieur François BOURGOIN

Nomination des délégués au secteur intercommunal d'énergies de Mérignac :

Titulaire:

- Monsieur Jean-Claude SAUSSEAU

Suppléant:

- Monsieur Laurent PELLERIN

Nomination des délégués au SILFA:

Titulaire:

- Monsieur Didier ANDRIEUX

Nomination des délégués de Jarnac Pyrénées :

Titulaires:

- Madame Alexandra NOMPEX
- Madame Félicia AMISSE

Nomination des délégués du Syndicat de la Fourrière

Titulaires:

- Madame Pauline Noé
- Monsieur Patrick LAFARGE

Référent militaire

Didier ANDRIEUX

COMMISSIONS: voir le tableau ci-joint

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire clôt la séance à 22 heures 30